

DÉPARTEMENT DE LA DORDOG

Envoyé en préfecture le 30/09/2024

Rapporteur: Marie-Lise POTRON

Recu en préfecture le 30/09/2024

Publié le 30/09/2024

ID: 024-212400378-20240926-D20240091_B-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BERGERAC

Délibération n°D20240091

Service : Education et Citoyenneté

Secrétaire de séance : Hélène LEHMANN

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le VINGT-SIX SEPTEMBRE, à 16 heures 30, les membres du conseil municipal de la Ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 19, 20, 21, 22, 23, 22, 21 à l'hôtel de Ville, en vertu de l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales et de la convocation en date du 19/09/2024.

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN (1), Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON (2), Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX (3), Christophe DAVID-BORDIER, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Marc LETURGIE, Florence MALGAT, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Michaël DESTOMBES, Corinne GONDONNEAU, Jean-Claude REY, Marion SOK CHAMBERON, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Catherine TAVEAU.

ABSENTS EXCUSÉS : Laurence ROUAN

a donné délégation à Jonathan PRIOLEAUD Marie-Lise POTRON a donné délégation à Marie-Hélène SCOTTI Marie-Claude ANDRIEUX a donné délégation à Christian BORDENAVE Joaquina WEINBERG a donné délégation à Christophe DAVID-BORDIER Stéphane FRADIN a donné délégation à Michael DESTOMBES Farida MOUHOUBI a donné délégation à Gérald TRAPY Joëlle ISUS a donné délégation à Alain BANQUET Fatiha BANCAL a donné délégation à Marion SOK CHAMBERON Jacqueline SIMONNET a donné délégation à Hélène LEHMANN Christine FRANÇOIS a donné délégation à Fabien RUET Julie TEJERIZO a donné délégation à Catherine TAVEAU

ABSENTS:

Adib BENFEDDOUL, Paul FAUVEL, Stéphanie PONCET, Stéphane LE BERRE.

- (1) Départ au dossier n° 13 « Convention de prestation de service entre la CAB et la Ville Maintenance et suivi informatique du Centre Intercommunal de Santé (CIS) ».
- (2) Arrivée au dossier n° 2 « Rapport annuel sur la délégation de service public du crématorium OGF Année 2023 ».
- (3) Départ au dossier n° 17 « Décision modificative N°2 Exercice 2024 ».

ÉCOLE DES SCIENCES - CONVENTION RELATIVE AU CENTRE PILOTE LA MAIN A LA PÂTE DE BERGERAC

VU la convention du 29 janvier 2016 entre la Ville de BERGERAC, la fondation La main à la pâte, le ministère de l'Éducation Nationale et l'Université de Bordeaux, ayant pour objet de décrire les modalités de mise en œuvre des objectifs fixés à l'école des sciences de Bergerac et les engagements réciproques de chaque partenaire;

CONSIDÉRANT l'expiration de ladite convention ;

CONSIDÉRANT qu'aujourd'hui, l'École des sciences de BERGERAC centre pilote de La main à la pâte permet de développer l'appétence des élèves pour les activités scientifiques, d'exploiter le site naturel de Pombonne et de former les enseignants à intégrer les Technologies Usuelles d'Information et de Communication dans leurs enseignements (utilisation des tableaux numériques interactifs notamment);

CONSIDÉRANT que l'École des sciences de BERGERAC, centre pilote de La main à la pâte s'inscrit depuis 2013 en tant que centre satellite de la Maison pour la science en Aquitaine ;

CONSIDÉRANT que la Ville de BERGERAC a pour objectif d'aider et de participer à l'expansion du centre pilote de l'École des sciences de BERGERAC et s'engage à soutenir financièrement l'École des sciences, à assurer l'équipement des écoles de la Ville en matériel scientifique de base et à financer le transport des classes vers l'école des sciences ou vers les sites et parcs naturels municipaux.

Envoyé en préfecture le 30/09/2024

Reçu en préfecture le 30/09/2024

Publié le 30/09/2024



Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'APPROUVER les termes de la convention à intervenir entre la Fondation pour l'éducation à la science dite Fondation La main à la pâte, le ministère de l'Education Nationale, l'Université de Bordeaux et la Ville de main à la pâte, ci-jointe en annexe de la présente délibération, et ayant pour objet d'acter la poursuite du développement du Centre pilote La main à la pâte de l'École des sciences de main à la pâte, d'en fixer les objectifs opérationnels jusqu'à l'année scolaire 2025-2026 ainsi que de décrire les modalités de mise en œuvre de ces objectifs et les engagements réciproques des parties signataires;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à mettre en œuvre et à prendre les décisions nécessaires à l'application de ladite convention.

Adopté par 31 voix pour : Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN (pouvoir), Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX (pouvoir), Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG (pouvoir), Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Marc LETURGIE, Florence MALGAT, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN (pouvoir), Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI (pouvoir), Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS (pouvoir), Jean-Claude REY, Marion SOK CHAMBERON, Fatiha BANCAL (pouvoir), Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET (pouvoir), Christine FRANCOIS (pouvoir), Julie TEJERIZO (pouvoir), Catherine TAVEAU.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE 26/09/2024.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le 3 0 SEP. 2024

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le et de l'affichage en date du 3 (1 SEP, 2024 d'une

d'une durée de deux mois conformément aux

indications portées ci-dessus.

La Secrétaire,

Hélène LEHMANN

Le Maire,

mathan PRIOLEAUD